

Retraités Cheminots

http://www.fo-cheminots.com/retraites.html

Lettre aux Retraités

Evolution des prix selon l'INSEE

2020 : + 0,6%

Janvier 2021 : + 0,2%

Février 2021 : +0%

Mars 2021 : +0,6%

Avril 2021 : +0,1 %

Mai 2021 : +0,3 %

Juin 2021: +0,1%

Juillet 2021 : +0,4%

Aout 2021 :+0,6%

Evolution des pensions:

0,4 % au 1er janvier 2021

BON A SAVOIR

Smic: 1589€ brut au 1er octobre 2021 soit environ 1231€ net

Minimum de pension SNCF : 1247€

Minimum Vieillesse:

868€20

Caisse de Prévoyance SNCF

04 95 04 04 04

Services aux Retraités SNCF: 0809 400 110 (numéro vert) Edito: question de chiffres, question de nombre

Il est certain que l'actualité revendicative ne peut éviter la question de l'augmentation des salaires, de l'augmentation des retraites. Ce ne sont pas les augmentations de l'électricité, du gaz (+15,8% depuis le 1er janvier 2019), des carburants, pour ne citer que celles-ci, qui nous feront changer d'avis! Le pouvoir d'achat qui baisse, les litanies du ministre de l'économie sur la reprise de l'inflation sont dans toutes les conversations des retraités et des salariés. Quand les patrons se posent la question de savoir s'il ne faudrait pas envisager d'augmenter les salaires pour attirer de nouveaux embauchés, c'est que l'on tient le bon bout! C'est le moment de revendiquer, de manifester, de faire grève.

Les retraités seront donc dans la rue le 1er octobre et le 5 octobre avec l'ensemble des salariés et nous pouvons parier que nous serons nombreux! Le mépris affiché par le gouvernement n'a que trop duré! Des manifestations à l'appel des organisations syndicales CGT- FO - FSU - Solidaires - FIDL - MNL - UNEF - UNL seront organisées partout, il est important d'y participer et de faire participer tous les adhérents, et au delà tous les amis, la famille, etc. D'ores et déjà, l'augmentation du SMIC est insuffisante et le « coup de pouce » s'est fait attendre pour tomber aux oubliettes. On attendra avec impatience l'annonce de l'augmentation des retraites. Faudra-t-il réclamer ce qui est de fait un dû? Nous sommes en droit de percevoir une pension augmentée chaque année du niveau du coût de la vie selon l'indice Insee. Donc au jour d'aujourd'hui, il manque 0,8% selon l'Insee et l'année n'est pas terminée.

Dernière mauvaise nouvelle : la désindexation des retraites complémentaires est dans les tuyaux pour le 1er novembre. Voilà bien un mauvais signal envoyé au gouvernement ! Les caisses AGIRC-ARRCO gérées paritairement seraient en difficulté et il faudrait que l'augmentation soit inférieure de 0,5% à ce qui était prévu à l'origine (au niveau de l'inflation) On a le droit d'être en désaccord ! Reste que les non-signataires (FO, CGT, CGC) pourraient faire usage de leur droit d'opposition, ce qui ferait capoter l'accord Medef/CFDT/CFTC... On en discute ?

Alain Schlick

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS Christine DEVARENNE Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,

Conférence nationale des retraités - 14 septembre 2021

Près de quarante militants représentant la quasi-totalité des sections régionales ont participé à cette Conférence nationale préludant le Congrès fédéral de fin septembre.

Après avoir excusé Didier Hotte, empêché pour raison médicale et quelques autres camarades, nous avons salué par une minute de silence ceux qui nous ont quitté depuis la conférence de 2017.

Placée sous la présidence d'Eric Falempin, la conférence a discuté et adopté à l'unanimité les rapports d'activité, modifications du règlement intérieur, le nouveau secrétariat, une résolution générale ainsi qu'un appel. Une autre résolution sur le prix de la vignette UCR a été également approuvée après discussion (1 vote contre et 1 abstention).

Philippe Herbeck, Secrétaire général a participé activement à l'ensemble des travaux entrecoupé d'un repas convivial.

Secrétariat des retraités élu :

(Règlement intérieur adopté le 14 sept. 2021

Secrétaire général	Gérard LE MAUFF
Secrétaire général adjoint	Alain SCHLICK
7 membres du Secrétariat des retraités	Claude DENIS Christine DEVARENNE Éric FALEMPIN Patrick FAUCOUNEAU François GRASA Claude JEHAN Jean Louis PONNAVOY









Section nationale des retraités

Conférence nationale 14 septembre 2021

Résolution

Une situation inédite.

Dans un contexte social:

- Marqué par une grave pandémie
- Dans une situation dégradée de l'hôpital public
- Et une cascade de décisions gouvernementales restreignant les libertés publiques et syndicales comme certains droits sociaux,

la Conférence nationale des retraités FO de la Fédération des cheminots, réunie le 14 septembre 2021, rappelle les raisons de l'existence du syndicalisme indépendant :

- a) Les salariés, en activité, en retraite ou momentanément privés d'emploi, ont des intérêts particuliers à défendre au sein de la société : conditions de travail, de rémunération et de protection sociale notamment.
- b) Ils ont besoin pour cela:
 - De s'organiser librement dans des syndicats, afin de définir entre eux leurs revendications.
 - De la liberté sans conditions, de réunions, de discussions et d'expressions comme de manifestations et de grèves s'ils l'estiment nécessaire.
 - De se garantir, au sein de leurs syndicats, de toutes divisions pour tout autre motif.

La Conférence constate avec préoccupation une grave défiance de nombre de salariés - et d'une partie de la population non salariée - vis à vis des décisions des institutions de pouvoir.

Cette situation confirme l'importance, pour la préservation des forces du syndicalisme de conserver et renforcer la confiance des syndiqués et des salariés, en veillant au maintien de ses principes fondateurs, ceux de la Charte d'Amiens.

Défendre le service public.

La Conférence s'alarme de la rapide dégradation des services publics - fermetures de bureaux de postes, de trésoreries, de gares, d'hôpitaux, d'écoles ..., « dématérialisation » généralisée - comme de la pénurie de médecins, de places en EHPAD, en résidences autonomie, en Unité de soins de longues durées etc.

La Conférence rappelle les longues mobilisations des personnels hospitaliers contre les suppressions de lits et pour des embauches, les années qui ont précédées le début de l'épidémie et qui se sont heurtées aux politiques de réduction des dépenses publiques des gouvernements successifs.

La Conférence soutient les appels à mobilisation pour la satisfaction urgente des revendications en faveur de l'hôpital public :

- Arrêt immédiat des fermetures de lits, de postes et de services dans les structures hospitalières.
- Recrutement en urgence et formation de personnels qualifiés dans tous les services de

santé et EHPAD.

- Réouverture consécutive de lits et de services nécessaires pour soigner toute la population.

La Conférence appelle ses sections et ses syndiqués à poursuivre et développer le soutien aux mobilisations des salariés de la fonction publique.

Elle se félicite des initiatives et revendications de l'UCR pour contrer les effets dévastateurs de la dématérialisation généralisée des démarches administratives.

Au côté de la Fédération

pour défendre les garanties sociales des cheminots.

Face à une disparition du Statut des cheminot pour les actifs depuis le 1^{er} janvier 2020 - et à des **vagues de** démissions de cheminots conséquences des directives européennes via les quatre « paquets ferroviaires » - la Conférence constate que c'est bien l'ensemble des services publics qui sont aujourd'hui menacés de remplacement par le secteur privé, au détriment des droits et garanties sociales.

Les lois des gouvernements successifs ont ainsi conduit à la disparition de la Société Nationale de Chemin de Fer, remplacée par cinq sociétés anonymes au prétexte d'une « dette » résultant pourtant de décisions de l'Etat, auquel la Fédération ne cesse de réclamer qu'il l'assume entièrement. Les cheminots sont désignés pour être les principales victimes de la mise en concurrence en cours du transport ferroviaires au profit des actionnaires de sociétés privés.

Au côté de la Fédération, la Conférence :

- Persiste plus que jamais dans sa revendication de maintien et d'amélioration du Statut et son extension à l'ensemble des cheminots quelle que soit leur entreprise,
- -S'oppose à la mise en concurrence des cheminots entre eux et revendique le retour au monopole public d'Etat

Sur ces positions, la Conférence souhaite l'unité d'action entre les fédérations syndicales, condition à l'évidence indispensable pour obtenir la sauvegarde des intérêts communs de tous les cheminots.

Pouvoir d'achat des retraités

La Conférence constate la diminution continue du pouvoir d'achat des retraités avec l'augmentation du tarif des mutuelles (+ 3,6 % en moyenne), du gaz (+ 8 %), de l'électricité (+1,6 %) ... et le creusement de l'écart entre les revalorisations des pensions et l'indice des prix.

Elle réaffirme ses revendications urgentes contre l'appauvrissement des retraités :

- -Tout en revendiquant le retour à de véritables négociations d'entreprises, elle réclame une revalorisation annuelle des pensions indexée sur l'évolution du salaire français moyen
- -L'application du Code de la sécurité sociale d'augmentation des pensions de 1 % minimum par an.

Elle fait sienne les revendications complémentaires de l'UCR :

- La suppression de la hausse de 1,7 point de la CSG
- Le maintien et l'amélioration des pensions de réversion
- Le rétablissement de la demi part supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants.
 - La suppression:
 - de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus.
 - de la Contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3%
 - du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% qui contribue à pénaliser le ni-

veau de vie de tous les retraités imposables.

Défense de la Protection sociale collective

La Conférence dénonce la propagande visant à opposer les régimes spéciaux de salariés au régime général.

La Conférence dénoncée remplacement du financement de la protection sociale par le salaire différé, par sa fiscalisation via la CSG

La Conférence revendique le maintien des droits collectifs acquis par le versement de cotisations, et s'oppose à leur individualisation soumis aux aléas des décisions gouvernementales.

Elle se tient prête à appeler les retraités à se mobiliser pour le cas où le gouvernement déciderait de relancer- en tout ou partie notamment par la suppression des régimes spéciaux - son projet de régime de retraite « universel par points », avorté par la mobilisation ouvrière de 2019-2020

Pour la préservation des garanties de la CPRP.

Attachée au régime spécial de Prévoyance SNCF, la Conférence revendique pour tous les cheminots, retraités ou actifs de la branche :

- Les tarifs spéciaux de remboursement maladie
- Les prestations complémentaires
- Le maintien des centres médicaux de proximité, accessibles à tous et financés par les employeurs.
- La revalorisation des remboursements de santé, notamment des frais optiques et dentaires.
- La suppression des dépassements d'honoraires pour les retraités et les ayants droits, en cas d'opération ou de visite chez un spécialiste.
- La suppression des retenues forfaitaires
- Le maintien et la réouverture des maisons de retraite SNCF

La Conférence dénonce :

- L'aggravation des difficultés pour les retraités, du fait des déremboursements de médicaments
- Le transfert consécutif des frais de soins vers un financement privé via les « couvertures complémentaires provoquant une inégalité scandaleuse vis-à-vis de la santé

Avec l'UCR, la Conférence estime donc urgent que les retraités puissent bénéficier d'une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt équivalant au montant des cotisations à leur couverture complémentaire santé.

Perte d'autonomie

Concernant la prise en charge des retraités en perte d'autonomie, la Conférence défend la nécessité de sa prise en charge à 100 % par la branche maladie de la Sécurité Sociale, financée par des cotisations spécifiques sur les revenus financiers, les salaires et retraites.

La Conférence s'opposera à toutes autres décisions pénalisant à nouveau le pouvoir d'achat des retraités, comme une nouvelle augmentation de la CSG retraités

Facilités de circulation

Au moment où celles-ci sont stigmatisées par le gouvernement et menacées par les employeurs

dans les négociations de la CCN, la Conférence, opposée à toute remise en cause, revendique avec la Fédération leur extension à l'ensemble des cheminots actifs et retraités de la branche et leur financement intégral par les employeurs, sans aucune fiscalisation individuelle.

La Conférence s'oppose à la dématérialisation forcée des FC et revendique le retour à leur accès aux guichets.

Elle demande à l'UCR de poursuivre ses initiatives en vue d'obtenir la satisfaction de ses revendications face aux détériorations des services publics du fait de la « fracture numérique »

Défense des droits et des libertés

La Conférence s'insurge contre les lois et décrets liberticides mis en œuvre par le gouvernement depuis novembre 2020 - intégrant la loi du 5 août 2021 (pass sanitaire) - aggravant pour des millions de salariés du public et du privé, les remises en cause du droit du travail et les statuts, et qui n'ont d'autre but que de réduire toute résistance sociale.

La Conférence appelle à poursuivre les appels à la mobilisation pour l'abrogation de ces lois et décrets.

Le « remboursement de la dette »

La Conférence est consciente que le gouvernement prépare le « remboursement de la dette covid », via une forte réduction des dépenses publiques et « la poursuite des réformes » (retraites, assurance chômage etc.).

La Conférence entend se disposer pour y faire face.

D'ores et déjà, la Conférence appelle ses sections :

A répondre à l'appel du « groupe des 9 » organisations de retraités (excepté la CFDT et l'UNSA) à se rassembler le 1^{er} octobre.

A se mobiliser le 5 octobre avec les salariés du public et du privé et les jeunes à l'appel des confédérations FO, CGT, FSU, Solidaire, FIDL MNL, UNEF et UNL

Dans un passé récent, le gouvernement a dû reculer, comme, partiellement, sur l'augmentation de la CSG des retraités ou sur son projet de retraite « universel par points ». La Conférence est convaincue que d'autres avancées revendicatives sont à la portée de nos mobilisations.

Pour se faire, elle appelle au renforcement de la syndicalisation des retraités au sein des sections fédérales et à la tenue régulière des réunions d'instances et d'informations des syndiqués.

La conférence soutien l'UCR dans ses démarches au sein de la FERPA et autre organismes syndicaux internationaux en vue de développer ses revendications.

Adopté à l'unanimité



Les nôtres:

Décès du camarade Pascal MARY

Pas facile de retracer l'action syndicale de notre camarade Pascal. Il était tout simplement des nôtres, c'est-à-dire un cheminot, mais surtout un militant de la fédération Force Ouvrière des cheminots, il a souvent donné un coup de main que ce soit à la rue Vergniaud puis à Porte de la Chapelle ayant été aussi membre de la commission de contrôle. Il a été entre autres élu CE, membre de commission, membre du bureau régional de Paris Nord. Mais par dessus tout il était militant de son syndicat de base, ayant été secrétaire du syndicat mais aussi et surtout délégué du personnel, des commissions de notation etc...,

Pascal c'était tout cela, un vrai militant ouvrier, un vrai camarade, dont les générations actuelles et futures doivent s'inspirer. Sans des camarades comme Pascal tant la fédération des cheminots que l'Union régionale de Paris Nord ne serait pas ce qu'elles sont. Ne jamais oublier que c'est la cheville ouvrière qui fait le syndicat lutte de classes.



« Merci camarade! »

François Grasa

Succès du Congrès de la fédération FORCE OUVRIERE des cheminots !

Du 21 au 24 septembre s'est déroulé le 23ème Congrès de notre Fédération. Les retraités ont participé activement à la réussite de ce Congrès que ce soit dans les débats ou dans l'organisation.

Nous reviendrons en détail dans le prochain numéro de la Lettre sur ce Congrès



Quelques retraités participants...



LE 1 OCTOBRE TOUS MOBILISÉS! LE 5 OCTOBRE TOUS DANS LA RUE!

RETRAITÉS, NOUS LE SOMMES

Après une vie de travail, nos cotisations nous donnent droit à une retraite décente.

ASSURÉS SOCIAUX, NOUS LE SOMMES

Accès aux soins, accès à l'hôpital, aux services publics, comme salariés retraités, nous y avons droit.

avons droit.

CITOYENS, NOUS LE SOMMES

17 millions de personnes devraient être entendues. Pourtant nous sommes inquiets

du double langage pratiqué par les pouvoirs publics depuis trop longtemps. Le candidat à la présidence de la République disait garantir notre pouvoir d'achat.

La SÉCURITÉ SOCIALE, l'assurance-maladie nous protègent et garantissent notre accès aux soins, en particulier l'hôpital. Or, lors de la première vague, les retraités résidants en EHPAD ont été sacrifiés : interdiction d'accès aux urgences et confinement strict! Le manque de lits de réanimation n'est pas un hasard, il résulte des politiques

> successives des gouvernements ayant abouti à la suppression de plus de 100000 lits en 10 ans.

C'est pourquoi l'UCR-FO apporte son total soutien à l'action des hospitaliers, ceux que l'on a envoyé, en 2020, combattre la COVID-19 sans blouses, sans masques, sans protections. Ils réclament l'arrêt des suppressions de lits.

Notre POUVOIR D'ACHAT est laminé depuis près de 10 ans par tous les gouvernements successifs : près de 10 % perdus en 10 ans.

Plus de 1 million de retraités pauvres ! Comment en serait-il autrement : les retraites de base, publique ou privée ont été augmentées de 0,4 % ! Hausse des prix depuis janvier : +1,3 % !

Une seule solution

Revenir à l'indexation sur l'évolution du salaire moyen, plus avantageuse que l'indexation sur l'inflation qui n'est même pas respectée.

PAS DE RETRAITE INFÉRIEURE AU SMIC!

Hier sacrifiés, aujourd'hui stigmatisés!

AVEC EUX, L'UCR FO RÉCLAME :

- la levée des sanctions contre les hospitaliers dont le contrat de travail a été suspendu dans le cadre de la mise en place du pass sanitaire
- le respect des statuts et conventions collectives.

CE SONT EUX QUI NOUS SOIGNENT, NOUS LES DÉFENDONS !



CITOYEN, NOUS LE SOMMES

Les retraités âgés ont le droit à la dignité. La création d'une « 5ème branche » dédiée à l'autonomie ne répond pas aux enjeux du grand âge : pas de contenu mais des menaces, sur nos retraites : proposition de création d'un supplément de CSG, voire d'un alignement sur la CSG des actifs !

L'UCR-FO REVENDIQUE:

- le rattachement de l'autonomie à la Sécurité sociale,
- · la création d'EHPAD publics,
- la revalorisation des métiers au service des personnes âgées et handicapées,
- la création des dizaines de milliers de postes nécessaires,
- et aussi l'arrêt du « tout Internet » dans les relations avec les services publics, etc.

La relation des citoyens âgés avec leurs services doit passer par des interlocuteurs qualifiés relevant du statut de la fonction publique ou de la Sécurité sociale.

... c'est pourquoi nous appelons tous les retraités à se mobiliser

vendredi 1er octobre 2021

avec les UDR-FO

pour répondre à l'appel des organisations de l'intersyndicale des retraités.

Et parce que nous sommes, nous salariés Retraités solidaires avec les salariés actifs, parce que nous disons NON à une nouvelle réforme des régimes de retraites voulue par Macron et Castex,

parce que nous sommes solidaires des soignants et des salariés du secteur médico-social, des enseignants et des professions du secteur public, des salariés demandeurs d'emploi...

... nous appelons à vous mobiliser

mardi 5 octobre 2021

à l'appel de 4 organisations Nationales et de 4 organisations de jeunesse.

DÉFENDONS-NOUS, DÉFENDONS-LES!



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE SVP

Union confédérale des retraités (UCR) - 141 avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14